



MUNICIPALITÉ DE

Saint-Esprit

AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 660-2021

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 26 avril 2021, le règlement suivant a été adopté:

Règlement 660-2021

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET DES DÉPENSES DE 1 058 655 \$ EN TRAVAUX DE RÉALISATION ET DE MISE EN PLACE DE RÉSEAUX MUNICIPAUX PIÉTONS ET CYCLABLES ET IMPOSANT UNE TAXE À L'ENSEMBLE

Le 1^{er} septembre 2021, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a approuvé ledit règlement d'emprunt.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente promulgation et est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Esprit, le 2 septembre 2021.

- Original signé -

Caroline Aubertin
Directrice générale et secrétaire-trésorière